

## LES VOEUX DU MAIRE

Une nouvelle année arrive avec, comme les précédentes, ses incertitudes, ses inquiétudes, mais aussi ses espérances. Les "cassandres", briseurs d'espoir, nous rabâchent que 2009 sera synonyme de grandes, très grandes difficultés. Nous sommes bien conscients que la situation ne plaide pas en faveur de lendemains qui ne feraient que chanter et que, pour certains d'entre nous, toujours trop nombreux, ça va être difficile, plus difficile, très difficile. Mais le passé nous a aussi appris que le pire n'est jamais sûr et encore moins une fatalité. Et puis, vivre en France, c'est vivre dans un pays qui a intégré la solidarité.

**La solidarité**, cette valeur vivante sous diverses formes (associations, organismes municipaux, départementaux, d'état), a pour but d'aider celles et ceux qui sont en difficulté à traverser les moments difficiles, à retrouver leur autonomie.

**Aider !** Un adage ancien nous dit « Aide toi, le ciel t'aidera »

**S'aider ?** C'est avoir, retrouver confiance en soi, c'est ne jamais perdre espoir, c'est résister, c'est avoir la "rage" de s'en sortir, de "vivre". C'est, chacun avec ses propres forces, se battre, ne jamais renoncer.

**La tradition des vœux**, marque d'une attention aux autres, voudrait que nous disposions de ce "pouvoir" : que les vœux formulés se réalisent.

**Alors, trois vœux !** A vous toutes et tous :

- **Le premier** : Une bonne santé, avec elle on ne fait pas tout mais sans elle ...,
- **Le second** : que cette nouvelle année vous apporte toutes les satisfactions souhaitées,
- **Le troisième** : que les deux premiers se réalisent !

## BONNE ANNEE 2009!



## CONSEIL MUNICIPAL DU 12 DECEMBRE

**20 conseillers** sont présents et 2 sont représentés pour cette dernière séance du Conseil de l'année. Comme pour un "rush" final, 17 points ont été inscrits à l'ordre du jour !

**Le premier point** est consacré au plan d'aménagement de la forêt communale pour les 20 prochaines années. Ce plan a été préparé en concertation avec l'ONF et c'est Michel DESPOULAIN, technicien de l'ONF, qui vient le présenter en séance.



**Ancienne propriété** de la famille Mazarin, cette forêt qui s'étend sur plus de 480 ha organisés en 34 parcelles est propriété de la commune depuis 1839. Le plan d'aménagement se base sur la typologie des terrains, la situation des peuplements et un bilan économique et social. Les orientations principales proposées consistent à favoriser la régénération naturelle, à maintenir le choix d'une gestion en futaie irrégulière (variété des espèces,

prélèvements limités principalement aux gros bois), à accroître les prélèvements de gros bois qui ont été insuffisants durant les dernières années afin de favoriser le rajeunissement (la prévision de récolte de 1992 était de 4,82 m<sup>3</sup>/ha/an ; les prélèvements ont été en moyenne de 5,67 m<sup>3</sup>/ha/an alors que la production réelle est actuellement évaluée à 6,1 m<sup>3</sup>/ha/an) ; les prélèvements futurs seront donc établis sur une base de 6,23 m<sup>3</sup>/ha/an. L'objectif principal restera la production de bois d'œuvre de qualité et la rotation des coupes sera amenée à 10 ans. La conduite des peuplements de hêtres et de sapins se fera à 120 ans. Les parcelles incluses dans la réserve des ballons Comtois (environ 51 ha.) formeront un groupe d'intérêt écologique particulier bénéficiant d'un traitement spécifique (prélèvements réduits de 10%) et la parcelle 34 (parcelle autour du fort Dorsner) fera l'objet d'un traitement en "zone d'accueil du public" avec une exploitation encore plus réduite (2 m<sup>3</sup>/ha/an). Le taux de réinvestissement pour la maintenance de la forêt est estimé à 34% des revenus alors qu'il s'est établi à 21% sur la période précédente. Toutefois cette estimation est à rapporter aux cours actuels du bois qui sont très faibles. Après débat le plan d'aménagement forestier à 20 ans est approuvé à l'unanimité.

**Le deuxième point** porte sur une dernière modification du budget prenant en compte des recettes tardives ainsi que des dépenses imprévues. Son montant est de l'ordre de 3% du montant du budget primitif. Les principaux postes concernés en dépenses sont les frais de personnels avec une augmentation de 49 000 € (correspondant à une inscription budgétaire initiale insuffisante et non à une augmentation du nombre de postes) et des

investissements pour environ 77 000 € correspondant à des acquisitions de terrains, des travaux de bâtiments et une régularisation des opérations de remplacement de véhicules (*ce poste est en fait couvert par des cessions corrélatives d'actifs*). Les ressources correspondantes consistent en une augmentation des recettes de répartition pour 33 774 €, une augmentation des remboursements et revenus des immeubles pour 7 760 € et des produits exceptionnels et produits de cessions pour 84 782 €. Cette proposition est adoptée avec 20 voix pour et 2 abstentions.

**Le troisième point** anticipe sur le début de l'année 2009 en ce qu'il consiste à autoriser le maire à procéder à des engagements, mandater et liquidations de dépenses d'investissement à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2009 dans la limite de 25% du montant des crédits ouverts au budget primitif 2008 dans l'attente du vote du budget 2009. Cette autorisation est acceptée à l'unanimité.



**Le quatrième point** est relatif à la gestion du camping municipal. La convention de gestion du camping signée pour 6 ans avec Jean-Louis DEMEUSY venant à terme le 4 décembre 2008, une procédure d'appel d'offres avait été engagée par la commune et conduite à son terme. Toutefois, le désistement en dernière minute du candidat retenu par la commission a mis la commune en situation délicate. Le camping accueillant à présent des campeurs toute l'année, la gestion ne peut pas être interrompue. Le maire propose donc, après avis favorable du gérant actuel, de signer un avenant à la convention précédente pour une période courant du 5 décembre 2008 au 30 septembre 2009, ceci afin de sécuriser la situation des occupants et de disposer du temps nécessaire à la mise en œuvre d'une nouvelle procédure. Cette proposition est adoptée avec 19 voix pour, 1 abstention et 2 voix contre.

**Le cinquième point** s'inscrit dans une volonté de la municipalité d'engager une gestion dynamique du patrimoine municipal. Considérant que la commune n'a pas valorisé depuis de nombreuses années le local et le terrain dits "des abattoirs" et qu'aucun projet d'intérêt public n'est actuellement envisagé sur ce site, le maire demande au Conseil Municipal l'autorisation de négocier une cession de ces biens pour un montant correspondant au mini-

mum à la valeur estimée par les domaines. La proposition est adoptée avec 20 voix pour et 2 abstentions.

**Le sixième point** concerne le lancement d'une procédure de reprise des concessions funéraires en état d'abandon. Une grande partie des 1500 tombes actuelles est en effet à l'état d'abandon, retirant au site une partie de sa dignité. La reprise des concessions abandonnées est autorisée mais strictement réglementée avec une durée de procédure minimale de 3 ans. Un début d'action antérieure de recensement est malheureusement resté sans suite et devra être repris. Le maire propose donc de lancer cette action dès le début 2009 en pratiquant par quartiers. Après débat le conseil décide le lancement de cette procédure à l'unanimité.

**Le septième point** concerne une proposition de modification des horaires des agents des services techniques. Sur la base de leur demande et après avis favorable du Comité Technique Paritaire, le maire propose d'avancer de 0H30 (i.e. 7H30) la prise de service des agents, de même pour leur sortie (i.e. 16H00 au lieu de 16H30). La proposition est adoptée à l'unanimité.

**Le huitième point** concerne une proposition du responsable des services techniques de recruter un apprenti préparant un bac professionnel "travaux paysagers" en vue de renforcer l'équipe dans le domaine du traitement des espaces verts. Le maire indique que la période de recrutement s'étendrait du 5 janvier au 31 août 2009 et que cette action s'inscrit dans le cadre d'une volonté communale d'encourager la formation des jeunes en alternance ; la période de recrutement pourrait d'ailleurs s'étendre au-delà du terme convenu, en cas de satisfaction, en vue de la préparation d'un brevet de technicien supérieur. La rémunération sera établie sur la base du SMIC, à hauteur de 59% du 5 janvier au 31 mai et 71% du 1<sup>er</sup> juin au 31 août. Cette proposition est adoptée à l'unanimité.



**Le neuvième point** est relatif à un aménagement des voies communales. Avec l'ouverture prochaine des commerces sur la ZAC du Mont Jean, l'avenue de Schwabmünchen verra son utilisation accrue, notamment par les piétons et les cyclistes. Cette rue qui ne dispose ni de trottoirs ni de places de stationnement avait fait l'objet

de projets antérieurs d'aménagement qui n'ont pas été concrétisés. Afin d'éviter de nouveaux errements, la municipalité propose de lancer en premier lieu une étude de programmation qui aura pour objectif de définir la meilleure stratégie d'aménagement (*largeur de voie, positionnement des cheminements piétons et cyclistes, stationnement des véhicules, enfouissement des réseaux aériens, ajustement des réseaux enterrés, ...*) en prenant en compte une complémentarité avec le faubourg d'Alsace, l'avenue Jean Moulin et la liaison piétonne prévue sur les berges de la Savoureuse (*voir le point 10 ci après*). Une fois le dispositif général et l'enveloppe financière des travaux approuvés, le projet fera l'objet d'une étude technique en vue du lancement des appels d'offres aux entreprises. Après débat le conseil autorise le maire à procéder à un appel d'offres en vue de la sélection d'un cabinet d'études par 20 voix pour et 2 abstentions.



**Le dixième point** concerne la réalisation d'une étude d'aménagement en vue de la réalisation de la liaison piétonne des berges de la Savoureuse entre l'avenue de Schwabmünchen, le faubourg d'Alsace et la place De Gaulle. Depuis plusieurs années le Conseil Général a entrepris des études et des travaux de restauration des berges de la Savoureuse. Pour le secteur concerné, une étude a été effectuée par le cabinet BIOTEC en 2006 et quelques aménagements ont déjà été réalisés. De ce fait il est proposé de confier au cabinet BIOTEC une étude complémentaire en vue d'une intégration du projet de liaison piétonne dans le schéma d'aménagement des berges établi antérieurement, ceci afin de trouver les meilleures synergies et économies possibles entre les 2 projets. Le coût de cette étude s'établit à 5 800 € HT. Par 20 voix pour et 2 abstentions le Conseil autorise le maire à faire réaliser cette étude.

**Le onzième point** nous ramène à la gestion de la forêt communale. Il s'agit de décider du renouvellement de l'adhésion de la commune à la démarche de certification "PEFC" (*engagement en faveur d'une politique de qualité et de gestion durable*). Le coût de l'adhésion s'élève à 300 €. Le Conseil Municipal approuve cette démarche à l'unanimité et autorise le maire à signer tous les documents y afférents.



**Le douzième point** concerne l'organisation du recensement de la population communale prévu entre le 15 janvier et le 14 février. Il s'agit de désigner un coordonnateur communal, 6 agents recenseurs et 2 collaborateurs. Sont désignés : agent coordonnateur : Marie-Thérèse DEMEUSY ; agents recenseurs : Gabriel-CARLINET, Nathalie BOURGEOIS, Julien BACHOLLE, Véronique TALFUMIER, Suzanne AMM, Aymeric CASTALAN et comme collaborateurs Marie-Françoise BONY et Jacques COLIN. La rémunération de chaque agent recenseur est fixée à 700 € bruts et celle de l'agent coordonnateur à 1000 € bruts ; les collaborateurs ne seront pas rémunérés. La proposition est adoptée à l'unanimité.

**Le treizième point** concerne la situation de la médiathèque communale dans le cadre de la construction prochaine des nouveaux locaux du Centre Socioculturel de la Haute Savoieuse (*et de la destruction prévue des anciens locaux municipaux abritant non seulement le CSCHS mais aussi notre médiathèque*). Afin de renforcer le pôle culturel de la place des Commandos d'Afrique, la commune proposera à la Communauté de Communes



de la Haute Savoieuse d'intégrer la médiathèque communale dans les locaux du nouveau Centre Socioculturel, la commune prenant en charge les frais correspondants. Une convention sera à établir pour déterminer les modalités de fonctionnement. La nouvelle médiathèque aura la taille préconisée par la Direction Régionale des Affaires Culturelles. Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

**Le quatorzième point** touche à une question souvent évoquée mais restée en suspend jusqu'à ce jour : l'ouverture de la mairie le samedi matin. Après concertation avec les agents communaux le maire propose d'ouvrir le service d'accueil de la mairie le samedi matin de 9H00 à 11H00, à dater du 9 janvier. Les agents administratifs assureront cette permanence à tour de rôle. Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

**Le quinzième point** concerne un projet d'aménagement du gymnase de l'école L'homme. Ce gymnase dont l'utilisation est partagée entre l'école et plusieurs associations sportives ne dispose pas de local de rangement ce qui pose des problèmes de sécurité. Un projet de construction d'un local de 44 m<sup>2</sup> a été établi pour un montant d'environ 62 000 € TTC et la commune souhaite demander des subventions (CG90 et état) pour le conduire à bien. Après discussion ce projet est approuvé avec 19 voix pour, 1 abstention et 2 voix contre.

**Le seizième point** est d'ordre uniquement technique : il concerne le remplacement du nom de "Maison et Déco" par "Philippe ROLLAND" dans la délibération prise le 7 novembre concernant la vente et l'échange de parcelles sur la zone de la Lainière. La proposition est adoptée avec 20 voix pour et 2 abstentions.

**Le dernier point** des questions diverses permet à Koho MANGA de préciser que 84 % des "aînés" concernés par la distribution des paniers de Noël se sont déplacés en mairie ; pour ceux qui n'ont pas pu se déplacer une aide sera demandée aux conseillers municipaux.

## CONSEIL DE LA CCHS DU 9 DECEMBRE ...

**22 conseillers** présents et 2 représentés ont répondu à la convocation du président Daniel ROTH pour une séance qui comporte 12 points à l'ordre du jour. *Toutes les décisions ayant été prises à l'unanimité, cet élément ne sera pas rappelé pour chaque point.*

**En premier lieu** le conseil décide d'accorder une subvention de 24 347 € à l'Association Culturelle Sous Vosgienne (ACV) pour l'Ecole de Musique de Rougegoutte pour l'année 2009 conformément aux conventions établies. L'école de musique compte actuellement une centaine d'élèves originaires de la CCHS.

**Le deuxième point** porte sur une fixation du taux de promotion de grade pour les employés. Compte tenu de leur faible nombre, ce taux est fixé à 100% afin de permettre l'évolution de carrière d'un agent. Une délibération complémentaire consiste à supprimer un poste d'adjoint technique principal de 2<sup>ème</sup> classe et à le remplacer par un poste de 1<sup>ère</sup> classe.

**Le troisième point** consiste à préciser par avenant à la convention liant la CCHS à la commune de Giromagny les conditions selon lesquelles la CCHS procède au remboursement des sommes engagées par la commune de Giromagny pour l'entretien et chauffage des locaux du T2S (100%) et du CSCHS (50%).

**Les points quatre et cinq** concernent la reprise des réseaux d'eaux usées de la rue de la Savoieuse à Chau, suite à la mise en conformité par les propriétaires, et du lotissement de la SCI des Sapins à Chau (après leur parfait achèvement).

**Le sixième point** consiste à entériner l'adhésion de la communauté de communes du Sud Territoire au SMTC. Suite à cette adhésion le périmètre de Transport Urbain géré par le SMTCTB s'étend désormais à l'ensemble des communes du département.

**Le septième point** concerne la signature d'une convention avec le SMTC aux termes de laquelle il est convenu, à titre expérimental et du 1<sup>er</sup> décembre 2008 au 29 août 2009, que le service de la ligne de transport scolaire (*ouverte aux autres passagers*) entre Auxelles-Haut et Belfort sera maintenu sur l'ensemble des jours ouvrables et qu'une ligne de transport à la demande à horaires préfixés (*départ de Valdoie vers Auxelles à 12H31 et départ d'Auxelles-Haut vers Valdoie à 13H15*) sera ajoutée en complément au transport scolaire. La participation de la CCHS sera limitée au règlement de toutes les courses éventuellement effectuées à vide par la navette au tarif de 50 € l'unité. L'utilisation de ce service nécessitera un abonnement "Optymo" (*carte gratuite*).

**Le huitième point** est consacré à la prise d'une nouvelle compétence, à savoir "la mise en œuvre de programmes d'amélioration des vergers" dans le cadre de la rubrique "aménagement de l'espace communautaire". Il s'agit de permettre à notre communauté de participer à un projet d'envergure sur la protection des vergers, visant entre autres à restaurer des éléments d'identité, à préserver la biodiversité et à valoriser le patrimoine.

**Au neuvième point** était prévue la prise d'une autre compétence concernant les aménagements des arrêts de bus et en particulier leur mise aux normes d'accessibilité pour les personnes handicapées. En fait la complexité juridique de la situation de ce type d'équipement impose de reporter l'examen de ce point à une prochaine séance.

**Les points dix et onze** concernent des marchés pour la poursuite des travaux d'assainissement. En premier lieu un avenant au marché des tranches 17 et 18 (Lachapelle sous Chau) pour des travaux supplémentaires (69 700 €) réalisés par l'entreprise Roger Martin et en second lieu l'attribution du marché des tranches 22 et 23 (Auxelles Bas et Haut) pour un montant de 907 222 € au groupement d'entreprises Roger Martin/Scanzi et fils.

# GIROPRACTIQUE

Gendarmerie : 03 84 29 30 17

Mairie : 03 84 27 14 18

Services d'urgence :

Pompiers 18 ; SAMU 15

EDF : 08 10 33 32 25

GDF : 08 10 43 30 25

Syndicat des eaux : 03 84 29 50 19

Pharmacie : 03 84 27 72 16

Contacts internet à disposition:

mairie@giromagny.fr

giro.com@giromagny.fr

## Au marché ...

**Fruits** : citron niçois, clémentine, kiwi, mandarine, orange, noix, poire, pomme.

**Légumes** : ail, betterave, cardon, carotte, céleri branche, céleri-rave, chou (vert, rouge, frisé, pommé, de Bruxelles, brocoli), courges (courge, citrouille, potiron, potimarron...), crosne, échalote, endive, mâche, navet, oignon, panais, poireau, pomme de terre (de conservation), salsifis, topinambour

## EMPLOI

Vous êtes en fin de CDD ou votre mission est terminée depuis moins de 12 mois ? L'AFPA vous propose d'acquérir des compétences pour être plus fort sur le marché de l'emploi. Pendant la formation vous conserverez votre niveau de rémunération. Réunion d'information le lundi 5 janvier à 9H00 au Centre Socioculturel de la Haute Savoureuse.

Tous les anciens numéros de ce journal sont accessibles sur:

<http://www.giromagny.fr>

Rédaction

**Christian CODDET**

Direction de la publication

**Jean LEFEVRE**

Imprimé en 1800 ex. par SELECTA

N° 87 - Dépôt légal 01/2009

Ont participé à la réalisation de ce numéro : Jacques COLIN, Marie-Pascale KLEIN, Jean LEFEVRE, Alphonse MBOUKOU.



# TRIBUNE LIBRE

Un texte de **Thierry HANTZBERG**

**Suite à l'article** paru dans le Giro Com de Décembre 2008 concernant un nouveau directeur et une nouvelle convention pour l'Harmonie de Giromagny, cette dernière a décidé de profiter de la tribune libre pour exprimer ses remerciements au Président de l'ACV, à la Communauté de Communes, à la Municipalité de Giromagny et plus particulièrement à ses conseillers membres du comité de

l'Harmonie pour leur soutien tout au long de l'élaboration et de la mise en place de ce partenariat avec l'ACV.

**Sans leur aide**, cette association vieille de plus de 100 ans n'aurait pas pu survivre sans nouveau chef d'orchestre. Elle fonde également d'énormes espoirs sur la convention signée avec l'ACV afin d'étoffer ses rangs avec de jeunes musiciens issus de l'école de musique.

## EN JANVIER ...

**Mercredi 7** : # Conseil Municipal d'Adolescents à 11H00.

**Samedi 10** : # Ouverture de la mairie de 9H00 à 11H00 (*puis tous les samedis aux mêmes heures à dater de ce jour*).

**Mardi 13** : # Réunion du club des Cœurs d'or au CSCS à partir de 14H00 (*ainsi que tous les mardis de l'année*). Tous les seniors sont invités à passer une après midi conviviale et agréable autour de jeux de société et d'un goûter sympathique.

**Vendredi 16** : # Réunion du Conseil Municipal à 19H30 en salle des fêtes.

## CMA du 26 Novembre

**12 jeunes conseillers** seulement sont présents pour cette session de rentrée. Alphonse MBOUKOU anime la séance en l'absence de Jean LEFEVRE retenu par ailleurs.

**Les élections** organisées le 21 octobre dernier dans les classes de CM2 des deux écoles primaires ont permis à trois nouveaux d'intégrer le CMA : Arthur CHAUMONNOT, Thomas FELSINGER et Ludivine COUTELIER.

**Cette année** le CMA fête ses 20 ans. C'est en effet en 1989 que le maire de l'époque, Roland MOZER, a créé le CME (Conseil Municipal d'Enfants) qui deviendra en 2003 CMA avec le fonctionnement actuel : mandat de 5 ans, du CM2 à la 3ème. Aussi cette séance est consacrée à la question : que fait-on pour les 20 ans ? Quelques pistes de réflexion sont initiées : faire une fête, sensibiliser les habitants de Giromagny, inviter les anciens élus, ...

**D'autres pistes** d'action sont également évoquées qui feront l'objet d'une analyse lors de la prochaine séance : mieux connaître sa ville, aménager les places publiques (plus de bancs, colorier les bancs), mettre des abribus, plus de places pour les vélos devant les commerces, créer des pistes cyclables, ... La prochaine séance est fixée au mercredi 07 janvier 2009 à 11H00 en salle de réunion du 1er étage de la mairie.

## RECENSEMENT

**Cette année** toutes les personnes résidant à Giromagny vont être recensées. Entre le 15 janvier et le 14 février vous allez donc recevoir la visite d'un agent recenseur. Cet agent est tenu au secret professionnel et sera muni d'une carte officielle. Il vous remettra d'abord les questionnaires à remplir concernant votre logement et les personnes qui y habitent puis il passera une deuxième fois pour récupérer ces questionnaires complétés. Vos réponses sont protégées par la loi et resteront donc confidentielles. Elles seront remises à l'INSEE pour établir des statistiques rigoureusement anonymes.

**Le recensement** de la population fournit la population de la France et de ses communes ainsi que des statistiques sur les logements, les habitants et leurs caractéristiques : âge, profession exercée, transports utilisés, déplacements quotidiens ... Il permet ainsi de mieux comprendre l'évolution de notre pays, comme de notre commune. C'est pourquoi la loi rend obligatoire la réponse à cette enquête.

## NOEL des enfants

**Mardi 16** décembre, les deux cents enfants des écoles primaires étaient invités à un spectacle par la commune au théâtre des Deux Sapins. A la sortie, le Père Noël les attendait avec des friandises. Infatigable, le Père Noël s'est également rendu le vendredi 19 décembre à la maternelle.

